REMARQUE IMPORTANTE

L'Ordre Professionnel de la Physiothérapie du Québec (OPPQ) reconnait que les membres de l'Ordre ayant suivi ce cours intitulé Prescription de radiographie en physiothérapie (cours en partenariat de l’Association québécoise de la physiothérapie et de l’Université Laval (AQP-UL)) rencontrent les exigences du Règlement pour l'obtention de l'attestation de prescription de radiographies.

Suite à l’adoption du règlement en date du 21 mai 2020, votre attestation de réussite de ce cours en ligne AQP-UL vous permet de demander auprès de l’OPPQ, selon leurs modalités, votre attestation de prescrire des radiographies selon les balises définies par le Règlement. Voici le lien pour en faire la demande : <https://oppq.qc.ca/connexion/?redirect=/mon-compte/ma-pratique/attestation-radiographies>

La formation en ligne, qui est ici proposée par l’AQP/Université Laval, s’appuie sur l’information disponible à ce jour concernant les modifications qui ont été proposées au Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l’OPPQ.

Certains éléments de la formation pourraient être rétrospectivement ajoutés ou modifiés. Ces modifications vous seront transmises le cas échéant, mais ces changements n’auront pas d’impact sur la validité de votre attestation de réussite.